



**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**du Groupe INETUM**

<http://cfecgc-inetum.fr>  
[contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)  
**tél : 06 83 09 41 92**

Contacts en page 6

Sommaire

page 1 (2<sup>ème</sup> publication) Adieu la crise, bonjour la Bourse ?

page 2 sondage QVT-RPS en IDF activité partielle

page 3 (3<sup>ème</sup> publication) baisse du salaire net

pass sanitaire : pass de la honte !

page 4 (2<sup>ème</sup> publication) suspension de la réforme de l'assurance chômage

page 5 agenda

page 6 coordonnées

N° 262 – 30 juillet 2021



Bolsa de Madrid



Wall Street



Bourse de Paris



Bourse de Londres

## Adieu la crise...bonjour la Bourse ?

Annoncée lors de l'Assemblée Générale (AG) des actionnaires du 9 juin 2021, **l'introduction en Bourse du Groupe Inetum pourrait bien être très proche**. Le calendrier a été ralenti par la crise mais le projet est plus que jamais d'actualité.

L'acquisition de l'espagnol IECISA avec 560M€ de chiffre d'affaires (CA) était le prérequis nécessaire pour donner au Groupe Inetum une taille respectable permettant une valorisation élevée: pesant désormais plus de deux Milliards d'Euros de CA annuels, et en visant trois\* en 2023, il est très visible notamment en Ibérie et en France.

**Après cette opération d'envergure, les salariés espéraient un peu de répit**, un temps pour construire sereinement un cadre leur permettant de s'épanouir, d'embrasser des projets passionnants avec une gestion saine et de monter en compétence par des plans de formation ambitieux. Sans oublier l'élaboration d'une plate-forme sociale renouvelée intégrant un livret d'épargne pluriannuel, un Compte-Epargne Temps et une politique salariale modérée et juste.

**Il se pourrait qu'il n'en soit rien**. Dès la crise passée, le capitalisme financier a repris la main. Toujours au moment. Désormais, il faut apprêter la future mariée pour l'étape suivante. Sans aux dépenses « inutiles » qui viendraient « abimer » le compte de résultat. **Les salariés sont sommés d'adhérer. Mais pour quel bénéfice ?**

Comme l'endettement du Groupe est important, il faut trouver un autre moyen de financer la course à la croissance : **quoi de mieux que l'aventure boursière pour lever de l'argent frais ?** Mannai, l'actionnaire Qatari qui détient tout le capital, ne s'est jamais caché de vouloir se désengager peu à peu, en réalisant une belle plus-value.

**La fenêtre météo est à saisir** : sortie de crise, remontée fulgurante des indicateurs de performance, un plan stratégique UPSCALE 23 qui démarre tout juste et est porteur de promesses pour l'avenir (BOOST 2020, le précédent plan stratégique, avec un certain nombre d'objectifs non atteints, a été rapidement oublié).

**Alors : le Bolsa de Madrid, Wall Street à New-York, la City à Londres ou la Bourse de Paris ?**

Une chose est sûre : les plans d'attribution gratuite d'actions pour le PDG d'une part, pour une poignée d'hommes du Président d'autre part, sont en place avec des critères de performance parfaitement alignés sur la valorisation qu'atteindra le Groupe au moment de son introduction en Bourse. Y compris une incitation à viser une valorisation la plus élevée possible. Sur la base d'une valeur d'action qui pourrait dépasser 15€ (rappel : Mannai a acquis l'essentiel du capital au prix de 8,5€ par action, soit 560M€ au total), **ils auront de quoi danser sous la pluie des millions d'Euros résultant des centaines de milliers d'actions gratuites ainsi valorisées !**

Les salariés seront-ils invités à la fête ? Quelle part de la richesse produite leur sera réservée ? Après tant d'années d'efforts peu reconnus et mal récompensés, il serait temps que le Groupe Inetum saisisse l'occasion de démontrer qu'il a réellement réussi sa mue. **Et s'il avait du panache, il pourrait même s'engager à rembourser les 10M€ d'aides qu'il a reçus de l'Etat en 2020 pour passer le cap de la crise et se projeter vers l'avenir : ce serait éthique, responsable et élégant !**

\*<https://www.magazine-decideurs.com/news/vincent-rouaix-le-conquistador?locale=fr>

[Dernière ligne de l'article du 11/06/21]

## Divers faits



### **Risques psychosociaux (RPS) et Qualité de vie au travail (QVT) : les enseignements du sondage du CSE IDF**

Comme annoncé dans notre lettre n° 261 datée du 30/06/21, **1700 salariés** d'IDF (48% de l'effectif) ont répondu au sondage lancé par leur CSE, témoignant ainsi, massivement de l'intérêt qu'ils ont porté à l'opération.

Le mois dernier nous avons restitué leurs constats sur l'application du droit à la déconnexion.

Aujourd'hui, nous vous proposons de partager ceux qui concernent la relation salarié / hiérarchie où les salariés pointent des dysfonctionnements qui mériteraient d'être corrigés par la Direction.

Si **78,8%** connaissent les buts et objectifs du service auquel ils appartiennent, **36,7%** connaissent mal le nom de leur BU et de ses principaux responsables.

**14,7%** n'ont pas ou peu de relations avec leur responsable hiérarchique, et **8,8%** ont des relations dégradées ou mauvaises avec cette dernière, soit **23,5 % au total pour lesquels le lien hiérarchique pose problème** (cet état de fait est inquiétant puisque toute évolution de carrière ou de salaire, et toute formation, passe nécessairement par une décision hiérarchique).

**76%** déclarent pouvoir être acteurs dans la définition de la manière dont les tâches qui leur sont confiées, doivent être réalisées. En revanche **14,3%** déplorent ne pas pouvoir intervenir sur ce point.

**13%** reconnaissent être soumis régulièrement à des injonctions contradictoires. **40%** admettent ne pas rencontrer cette difficulté.

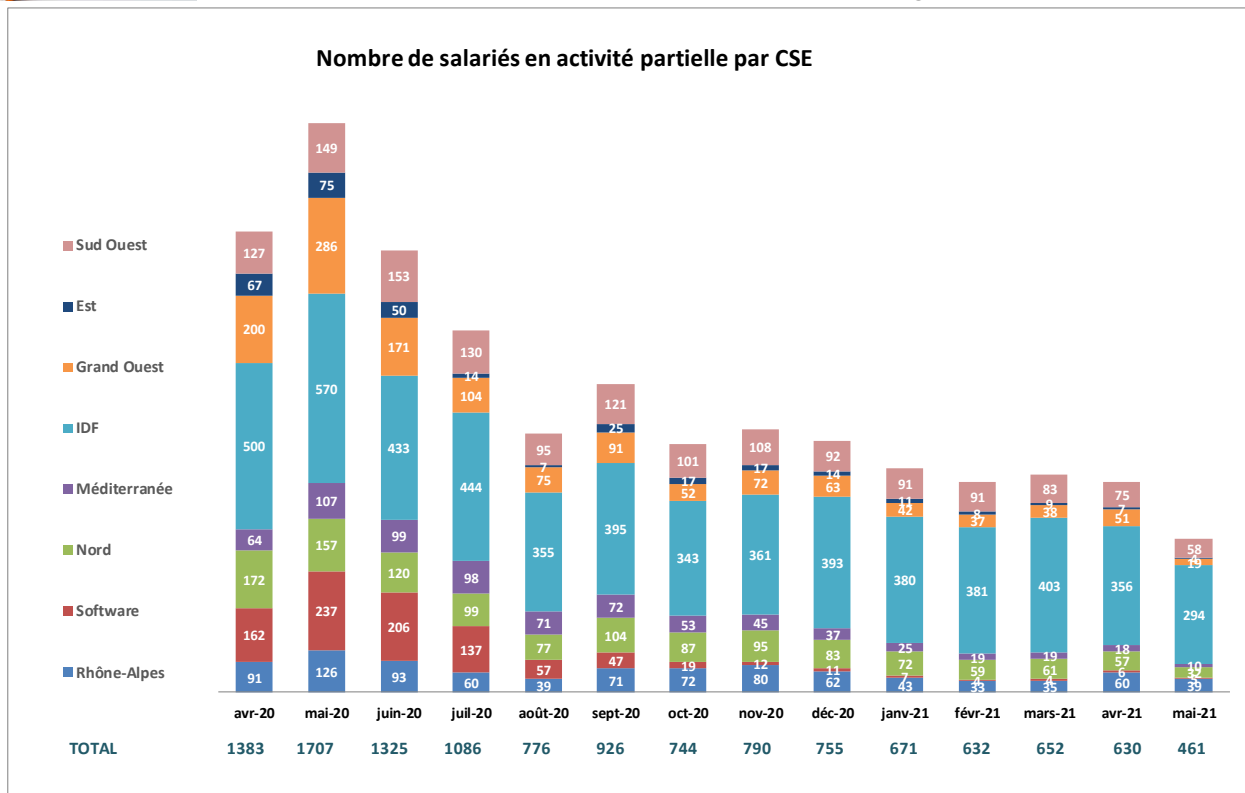
**Nous restituerons le mois prochain les principales caractéristiques des missions et de leurs apports sur les savoir-faire et les compétences.** A suivre

Pour recevoir le résultat complet de l'enquête écrivez-nous à [contact@cfecgfc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgfc-inetum.fr)



### **Activité partielle : bilan à fin mai 2021...alerte !**

Le nombre de salariés placés en activité partielle à fin mai 2021 est de 461 comme indiqué dans le graphe ci-dessous. Pour mémoire, le montant total des aides de l'Etat pour 2020 a été de l'ordre de 30 Millions d'€ dont 10M€ d'indemnisation de l'Etat au titre de l'activité partielle (environ 3M€ au titre de 2021) et 20M€ de report de paiement des charges sociales.



**ALERTE** : à fin mai 2021, on constate une **baisse globale du recours au dispositif de près de 27%** par rapport à fin avril, qui concerne tous les périmètres dans des proportions diverses. Néanmoins **461 salariés** restent encore affectés à ce dispositif qui n'a plus cours depuis le 15 juin dans Inetum, sauf dans le périmètre Sud-Ouest où il a été prolongé jusqu'au 15/09/21 (clients industriels particulièrement impactés : ex Airbus) et depuis le 03/07 dans Inetum SW

La sortie du dispositif pour ces 461 salariés fragilisés par une mise en retrait obligatoire de leurs activités professionnelles imposera une grande vigilance.

*En cas de difficulté, contactez rapidement les représentants CFE-CGC.*

## Divers faits ...suite

RETRAITE COMPLEMENTAIRE  
agirc et arrco

### **Conséquence de la TUP (fusion) de SIS et de BDOC dans Inetum SW : baisse du salaire net des salariés historiques à partir d'avril 2021**

Comme nous vous l'avons expliqué dans notre lettre n° 257 du 26/02/21, les salariés d'Inetum Software (environ 1000) subissent depuis avril 2021, une **baisse de leur salaire net en raison d'une augmentation de leur taux de cotisation retraite complémentaire TA** suite à l'opération de TUP (fusion) de SIS et de BDOC dans Inetum Software .

**C'est fou, mais c'est ce que la Direction au plus niveau, a sciemment laissé faire sans mettre en place un dispositif compensatoire !**

La Direction ne manque pas une occasion de mettre les salariés à l'épreuve, pour « financer » ses réorganisations capitalistiques qui font suite à ses acquisitions extérieures.

**C'est une véritable TRAHISON.**

Et qu'on ne nous objecte pas que le montant est faible (c'est) cela n'a pas d'importance !

D'ailleurs la Direction n'a même pas le courage de lancer la couleur aux salariés puisque dans sa **note particulièrement absconse sur ce sujet** qui est jointe aux bulletins de paie d'avril, elle annonce laconiquement :

« ..... à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 (et ça n'est pas une blague) les taux de cotisations seront les suivants :

- Sur la Tranche A (de 0 à 3428€) : 8% (salariale : 3,2% - patronale : 4,8%)
- Sur la Tranche B : ...

Elle n'avoue pas qu'il s'agit d'une **augmentation du taux**. Et bien malin celui qui comprendra où se trouve, dans son bulletin de paie, ce fameux taux de 3,2% et quel était celui en vigueur jusqu'en mars 2021 !

Nous n'allons pas faire ici le travail d'explication à la place de la Direction des Ressources Humaines dont c'est une des attributions.

**En revanche nous vous encourageons à dénoncer cette situation, à exiger une compensation visant à maintenir votre salaire net mensuel et à demander des explications sur les lignes correspondantes de votre bulletin de paie, en écrivant au DRH : [bruno.da-sola@inetum.world](mailto:bruno.da-sola@inetum.world) en mettant en copie le Président d'Inetum Software : [martin.hubert@inetum.world](mailto:martin.hubert@inetum.world) et le DSC CFE-CGC de l'UES : [alina.tortochaut@inetum.world](mailto:alina.tortochaut@inetum.world) .**

**Ne nous laissons pas faire : résistons !**



## Pass sanitaire : pass de la honte !

Face à la levée (enfin !) de certaines mesures sanitaires, nous écrivions le mois dernier (cf notre lettre n° 261 datée du 30/06/21) notre satisfaction de « retrouver peu à peu toutes ces libertés qu'on nous avait confisquées depuis 18 mois, de manière très autoritaire » et **espérons que le pass sanitaire avec ses QR-Codes, ne serait pas mis en place en France puisque certains pays y avaient déjà renoncé**, et que l'application informatique sous-jacente resterait à l'état de pilote sans jamais voir le jour à grande échelle.

C'était sans compter sur l'opiniâtreté du gouvernement et de son **énorme dérapage** : loin de renoncer au dispositif au profit d'autres mesures plus raisonnables et surtout plus efficaces, le gouvernement a prévu de sanctionner les salariés qui ne seraient pas en mesure de présenter un pass sanitaire, allant même jusqu'à exprimer son intention de **créer dans le Code du Travail un « nouveau » motif de licenciement**. La **CFE-CGC**, comme les autres Organisations Syndicales a été mise devant le fait accompli sans concertation préalable sur un texte mal rédigé, mal intentionné et élaboré en catimini dans un ministère affolé, mettant sur un pied d'égalité le fait de se faire refouler d'un cinéma et de perdre son emploi !

**Voir apparaître pour la première fois un motif de licenciement à la charge du salarié pour une raison relevant de sa vie privée est transgressif, dangereux et inquiétant !** La **CFE-CGC** a aussitôt exhorté le gouvernement à revenir à la raison et à expurger le projet de texte, de cette disposition injuste, disproportionnée et dangereuse.

Au-delà de ce **soubresaut intolérable**, c'est le **dispositif même du pass sanitaire qu'il faut combattre**. Le pays tout entier, en pleine période de vacances, période préférée des gouvernements pour faire passer des lois scélérates, ne s'y est pas trompé : **les nombreux rassemblements qui ont déjà réuni des centaines de milliers de citoyens très déterminés** et qui se poursuivront tout l'été et au-delà, en témoignent. Cette résistance visible, inédite et puissante qui se propage dans d'autres pays, est révélatrice de l'opposition grandissante de la population contre un **dispositif de ségrégation entre les citoyens**. Face à une opposition populaire de cette ampleur, quel gouvernement oserait imposer une telle mesure et abattre simultanément un pilier fondamental de notre société : **la liberté ?**

**L'heure n'est pas à l'anxiété, mais au combat jusqu'au retrait de ce dispositif liberticide.**

## Divers faits ...suite

### **Assurance chômage : victoire devant le Conseil d'État**

#### ***Le Conseil d'État suspend l'application de la réforme gouvernementale.***

Les arguments invoqués par la **CFE-CGC** et les autres organisations syndicales devant le Conseil d'Etat vis-à-vis de la réforme de l'assurance chômage ont eu gain de cause.

En effet, ce mardi 22 juin 2021, la juge des référés du Conseil d'Etat a suspendu les règles de calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui devaient entrer en vigueur le 1er juillet prochain.

Les incertitudes économiques et l'application ultérieure du bonus-malus sont autant d'éléments qui ont motivé la juge des référés à écarter l'application immédiate des nouvelles règles de calcul du salaire journalier de référence (SJR), élément central du calcul de l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

**La CFE-CGC prend acte de cette décision qui s'inscrit dans la lignée du premier délibéré du Conseil d'Etat à l'égard de cette réforme, et ne peut que se féliciter de cette décision qui conforte nos analyses.**

Le gouvernement, qui a voulu éviter les écueils dans l'établissement de ces nouvelles règles en passant en force, au mépris de tous les avertissements, se retrouve dépourvu de la possibilité d'appliquer sa réforme par voie de décret. C'est un nouveau camouflet.

**L'absence de concertation dans l'édiction de cette réforme ne pouvait que mener à un échec de son application.**

Le problème des contrats courts et du coût pour l'assurance chômage reste entier. La **CFE-CGC** rappelle qu'elle préconise une cotisation de 20 % pour tout contrat de moins d'une semaine. Car, à défaut de pouvoir réguler le volume, cela règlera le problème d'équilibre du régime pour ces types de contrats.

**La CFE-CGC appelle le gouvernement à une vraie concertation afin de construire en coopération des solutions durables pour des problèmes complexes.** Pour la **CFE-CGC**, c'est la seule façon de trouver l'apaisement dans ce dossier à fort impact social.

La **CFE-CGC** maintient donc sa position de voir annuler la réforme dans son intégralité et de revenir aux règles prévues par la convention de 2017. Ceci permettrait de construire des règles qui ne seront pas soumises à l'arbitraire d'une politique gouvernementale éphémère.

**L'assurance chômage se gère sur des temps longs.**

## **Cela s'est passé en juillet :**

### **1er juillet :** Réunion du CSE Central.

- bilan du pilote « hubtoobeflex », le logiciel Inetum chargé d'optimiser et de mesurer l'occupation des locaux.

Les salariés et la Direction qui ont participé aux opérations pilote ont unanimement exprimé leur satisfaction du dispositif. Curieusement, aucune voix dissonante ou au moins critique. Mais la Direction a annoncé qu'elle en restait là : aucun calendrier n'a été évoqué pour une mise en place généralisée. Tout ça pour ça ? *à suivre*

- présentation du rapport de l'expert-comptable du CSE Central sur les comptes 2020 y compris le bilan du plan BOOST 2020, en présence du Directeur financier du Groupe.

### **16 juillet :** Réunion de la commission de suivi Prévoyance-Santé

- présentation des comptes de résultat du régime de santé complémentaire pour 2020 (mutuelle). Du fait du renoncement forcé aux soins pendant le confinement, le compte de résultat du régime s'est amélioré et présente **un rapport S/P (sinistre/prime) de 93,5% en amélioration de 8,5 points par rapport à 2019**, et ce, en dépit de la nouvelle taxe instituée par les pouvoirs publics (2,6% des cotisations en 2020, 1,3% des cotisations en 2021). La question est de savoir si 2021 verra un rattrapage de la consommation de soins, particulièrement pour le dentaire. *A suivre*

- évolution des garanties : fort de cette marge de manœuvre, nous avons de nouveau défendu l'intégration de l'option « **confort hospitalisation** » dans le régime obligatoire. Ce qui éviterait à chacun la très mauvaise surprise du reste à charge important en cas de dépassements d'honoraires (praticiens non OPTAM). La Direction a admis de revoir le sujet lors de la réunion d'octobre sur la base de simulations chiffrées plus détaillées.

***Toute l'équipe CFE-CGC souhaite une bonne reprise à tous ceux qui reviennent de leur pause estivale !***



## **Prévisions pour août :**

**Tout au long du mois d'août :** mobilisations partout en France contre le pass sanitaire



Mais aussi :

**déconnexion!  
déconnexion!  
déconnexion!  
déconnexion!**  
***Toute l'équipe CFE-CGC  
vous souhaite  
de bonnes vacances !***





**IMPORTANT** : les adresses mail indiquées ci-après sont gérées par la seule **CFE-CGC** sur des **serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe INETUM**

## Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr">alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr</a>
Olivier MAULMY	Délégué Syndical Central adjoint UES	☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr">olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr</a>
<b>INETUM (ex Gfi Informatique)</b>			
IDF	Olivier MAULMY	☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr">olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr</a>
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	<a href="mailto:katia.lespine@cfecgc-inetum.fr">katia.lespine@cfecgc-inetum.fr</a>
	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	<a href="mailto:ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr">ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr</a>
	Bruno DAVID	☎ 06 60 99 28 16	<a href="mailto:bruno.david@cfecgc-inetum.fr">bruno.david@cfecgc-inetum.fr</a>
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	<a href="mailto:benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr">benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr</a>
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	<a href="mailto:pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr">pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr</a>
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	<a href="mailto:brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr">brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr</a>
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	<a href="mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr">francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr</a>
	Bruno MAZALE	☎ 06 16 12 71 27	<a href="mailto:bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr">bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr</a>
MÉDITERRANEE	Guy DECHELETTE	☎ 06 75 71 42 62	<a href="mailto:guy.dechelette@cfecgc-inetum.fr">guy.dechelette@cfecgc-inetum.fr</a>
SUD OUEST	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr">alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr</a>
<b>INETUM Software France (ex Gfi Progiciels)</b>			
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60	<a href="mailto:alain.jankowski@cfecgc-inetum.fr">alain.jankowski@cfecgc-inetum.fr</a>
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr">alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr</a>
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	<a href="mailto:bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr">bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr</a>
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:andre.neble@cfecgc-inetum.fr">andre.neble@cfecgc-inetum.fr</a>
La Défense	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:anne.goepfert@cfecgc-inetum.fr">anne.goepfert@cfecgc-inetum.fr</a>
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	<a href="mailto:daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr">daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr</a>
<b>Hors UES</b>			
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGERVÉ	☎ 06 09 10 04 62	
	Najib EL CADI	☎ 06 62 16 95 08	

<http://www.cfecgc-inetum.fr>



Alina Tortochaut

[contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)



**Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !**

**Adhérez en ligne :**

<http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>

